

Compte rendu séance plénière du Comité Social et Economique du 25 juillet 2019

Approbation de l'Ordre du Jour

La présentation des points suivants est reportée :

- annexe comptable 2018
- rapport d'activité 2018

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

Information de la Direction

Mme DULAURIER informe les élus du CSE que les 3 Commissions santé sécurité conditions de travail du CSE seront installées le 12 septembre 2019 en présence de l'ensemble des Directeurs d'établissement de l'Ugecam.

Mme DULAURIER évoque l'épisode caniculaire en cours et convient que les dispositions prises sont différentes d'un établissement à l'autre. Ce sujet devra faire l'objet d'une concertation à l'automne en vue d'harmoniser les pratiques et d'adapter les prises en charge pendant les fortes chaleurs.

CONSULTATIONS

1. ITEP 77 – Mosaïques : Aménagement de l'offre de prise en charge

L'internat de l'Itep 77 perd 8 places au profit de places d'externat. Ainsi 4 éducateurs se sont vu repositionner sur d'autres services. Leurs souhaits ont pu être respectés. Des formations sont néanmoins à prévoir pour certains pour la réussite de leur prise de fonction.

Un SESSAD Pro voit le jour, partagé sur les sites de Brolles et Saint Thibault des Vignes.

Quelques travaux et aménagement de locaux auront lieu sur les 2 sites.

Les élus du CSE rappellent que l'information réalisée en mai correspondait aux élus du CE. Les élus du CSE estiment ne pas disposer d'une information complète et exhaustive pour se prononcer.

Les élus missionnent la CSSCT du pôle Médico-social enfance pour suivre ce dossier.

Les élus votent leur déclaration

2. EPRD Médico-social 2019

Les produits et charges planifiés pour l'ensemble des établissements de l'Ugecam Ile de France sont présentés pour 2019 et plus largement, la projection est faite jusqu'en 2023.

Les changements de périmètre et évolution d'activité sont intégrés.

La prise en compte de l'ensemble des hypothèses fait apparaître un résultat prévisionnel excédentaire sur toute la période 2019-2023. Néanmoins les établissements médico-sociaux sont dans une position fragile pour financer des projets d'investissement, maintenir l'entretien des structures et rembourser leurs emprunts.

En 2019 l'Ugecam Ile de France devrait afficher un excédent de 333 473€.

Vote POUR

3. Désignation d'un cabinet d'expertise-comptable en vue d'assister le CSE pour les 2 consultations annuelles : situation économique et financière de l'entreprise et politique sociale de l'entreprise, condition de travail et emploi

Les élus ont choisi de se faire accompagner par un cabinet expert pour une meilleure compréhension des documents présentés par la Direction sur les volets économiques et politique sociale. Il s'agit d'enjeux importants pouvant avoir des impacts lourds sur l'avenir des établissements et les conditions de travail des salariés.

Le cabinet choisi est Secafi.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

Désignation du cabinet comptable du CSE

Le cabinet comptable qui a accompagné le comité d'entreprise de l'UGECAMIF depuis plus de 15 ans est reconduit. L'experte comptable possède une très bonne connaissance de notre structure, ce qui lui permet d'apporter des conseils appropriés.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

Voyage vacances prestataires hiver 2019

Les prestataires suivants sont reconduits : ODALYS, VVF, VTF, Azureva, Pierre et Vacances et Mondiac.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

Budget prévisionnel des ASC

Mme Anne Sophie LEDIEU, secrétaire du CSE présente les budgets 2019 rectifiés et le projet du budget 2020. Les budgets 2020 sont presque similaires à l'année précédente. Ils vont permettre de commencer l'élaboration des projets d'activité pour 2020. Ils pourront être revus suite à la rédaction du règlement intérieur du CSE et des choix en matière culturelle et sociale des nouveaux élus.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

Mise en Place du prélèvement bancaire pour le règlement des activités sociales et cultures du CSE

Les salariés auront très prochainement la possibilité de régler les prestations du CSE par le biais de prélèvement automatique. Les remboursements d'activité pourront aussi être réalisés par virement. Le nombre de chèques devrait diminuer et le traitement des prestations deviendra plus efficace.

Vote POUR à l'UNANIMITÉ

INFORMATIONS

6. Point sur les appels à manifestation d'intérêts et appels à projet

9 dossiers ont été envoyés depuis le début de l'année. Des réponses sont attendues de la part du ministère de la santé et de l'ARS concernant les accidentés de la route, la conciliation médicamenteuse, un projet « prescri'forme » (sport sur ordonnance) au CERRSY et une nouvelle activité de prise en charge de l'autisme en Seine Saint Denis. Deux établissements sont inscrits sur des projets culture et santé. Les établissements sanitaires ont dû transmettre des dossiers de renouvellement d'autorisation (Prieuré, Cerrsy, Coubert, HAD-R). La démarche a été simplifiée mais des dossiers plus complets devront être réalisés l'année prochaine.

7. situation de l'emploi 1^{er} trimestre 2019

Au 31/03 l'effectif était de 1489 salariés dont 84 CDD, 297 temps partiel

9. Congés sabbatiques 2^{ème} semestre 2018 – 1^{er} semestre 2019

Au deuxième semestre 2018, 2 salariés se trouvaient en congé sabbatique, 1 salarié en congé sans solde et 1 salarié en congé création d'entreprise.

Au premier semestre 2019, 2 salariés se trouvaient en congé sabbatique, 2 en congé création d'entreprise et 1 en congé sans solde.

10. TARD 1^{ER} semestre 2019

L'activité des établissements médico-sociaux est conforme aux objectifs. Seuls les CAMSP et CMPP sont en deçà de l'activité attendue.

L'activité des établissements sanitaires est en baisse. Le Cerrsy affiche un retard de 16% sur l'objectif d'activité. L'EPABR dépasse pour sa part de 5 % son objectif du premier semestre.

11. Information « LINKED'IN »

L'Ugecam Ile de France a créé une page sur le réseau social professionnel « linked'in ». Il s'agit d'un outil de communication et éventuellement de recrutement.

12. Suite de la mise en demeure de l'inspection du travail ITEP 77

Suite à une sollicitation des salariés et du CHSCT, l'inspection du travail de Seine et Marne a mis en demeure l'Ugecam Ile de France de faire réaliser une expertise sur les conditions de travail. La Direction a choisi le cabinet Sextant du fait de la qualité de son intervention au Cerrsy en 2018 au sujet d'un droit d'alerte.

13. Le Prieuré : Point d'information sur les effectifs

Les effectifs du Prieuré n'ont pas toujours permis le respect des plannings plus particulièrement au mois de juillet.

La Direction indique qu'en situation tendue sur les effectifs une priorisation sera faite au niveau des soins et un décalage des entrées de patients pourra être organisé.

15. Point externalisation de la paie

L'Ugecam Normandie a basculé sa paie sur la plate-forme mutualisée de Créteil depuis le début de l'année. L'expérience est réussie mais révèle qu'une préparation importante est indispensable. Le volume de traitement des CDD reste une difficulté.

Le travail de préparation pour le transfert de la paie de l'Ugecam Ile de France démarrera à l'automne pour être effectif courant 2020. Les procédures doivent être revisitées et de nouveaux outils de dématérialisation intégrés.

15. Coubert point de situation

Le service « NBO » a été fermé pour l'été faute de médecin et dans un souci de continuité médicale. Le personnel a été redéployé vers d'autres services.

Suite à un déficit financier important de l'établissement en 2018, la Direction informe les élus qu'un cabinet d'audit interviendra sur l'établissement de Coubert. L'objectif est de mener une réflexion et définir un plan d'action en vue d'un retour à l'équilibre durable et structurel.

16. Décision de l'Ucanss sur les NAO 2019

L'UCANSS n'a pas agréé l'accord NAO 2019, signé par la CFDT. Néanmoins la Direction s'est engagée à suivre les dispositions qu'il prévoit :

- Date d'attribution des points de compétence en juillet pour les niveaux 1 et 1^E à 5B et 5^E et octobre pour les niveaux 6 et 6^E à 12 et 12^E
- Reprise de l'expérience dans la rémunération pour les nouveaux embauchés.
- Accompagnement des niveaux 2 vers le niveau 3 par le biais de la formation et de la VAE.
- Rémunération du temps d'allaitement des mères (Une heure par jour) jusqu'au an de l'enfant.
- Mise en place d'une commission d'étude « télétravail »
- Engagement de maintenir la part de travailleur en situation de handicap à 7% de l'effectif

17. Revalorisation des tickets restaurants

La Direction indique que la valeur faciale des tickets restaurant est portée à 9,50 €. Le montant de la participation de l'employeur à l'acquisition des titres restaurant est fixé à 5.52€.

Vos élus CFDT au Comité Social Economique

Titulaires : Anne-Sophie LEDIEU Marie-Christine BOUCHAUDON, Eric LAFAYE, Arlette SELLAM, Lucie FORT, Gérard BELMIALI, Rosine VAUBIEN, Fathi METHNI, Joël CHICOYNEAU de LAVALETTE, Laure BEAUMANOIR

Suppléant : Hélène PETROPOULOU, Timothée DUSART, Raynald GUILLOCHON, Myriam BOUCHEMAL, Sylvie BARON, Wilfried RAHAL, Thierry ISELER, Séverine MALINOWSKI

Rédactrice : Laure BEAUMANOIR (Déléguée syndicale)